

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination aux fonctions de préposées au contrôle des habitants de la Commune du Landeron

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la lettre du 19 juin 2017 du Conseil communal du Landeron, annonçant la nomination de Mme Sarah Buser, originaire de Brot-Dessous (Rochefort) (NE), Les Ponts-de-Martel (NE) et Erlinsbach (SO), née le 6 janvier 1976 à Neuchâtel et de Mme Valérie Muriset, originaire de Tramelan (BE) et du Landeron (NE), née le 18 février 1979 à Neuchâtel, aux fonctions de préposées au contrôle des habitants de la Commune du Landeron avec effet au 19 juin 2017 ;

vu les articles 30 ch. 4, let. c de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et 33 al. 4 de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique La nomination de Mme Sarah Buser et de Mme Valérie Muriset aux fonctions de préposées au contrôle des habitants de la Commune du Landeron est ratifiée.

Neuchâtel, le 11 août 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND